

SORTIR DU BOCAL NUMÉRIQUE

*Convention pour résister à l'emprise généralisée du numérique
et pour écrire un statut d'objecteur.trice du numérique*

Organisée par Halte au contrôle numérique, le 16 septembre 2023



**at
ctrl
num**
Halte au contrôle numérique

Sommaire

Atelier commun Travail - Agriculture - Droits Sociaux p. 2
Atelier Travail p. 4
Atelier Agriculture p. 6
Atelier Droits Sociaux p. 7
Atelier Education p. 9
Atelier Migrations p. 11
Atelier Police / surveillance numérique p. 12
Atelier Santé p. 15

Atelier commun Travail - Agriculture - Droits Sociaux

Le numérique est-il neutre ?

Dans les administrations publiques :

L'outil numérique est utilisé car l'État et les entreprises privées pensent qu'il amène un gain de productivité et en plus il permet le flicage (algorithmes de contrôle, prestataires privés). C'est un outil qui n'est pas vertueux et sur lequel ni les citoyens ni la CNIL n'ont la main. De plus, il ne fait pas forcément gagner en productivité dans les faits.

Le résultat d'une étude de chercheurs à Vienne a montré les coûts cachés qui existait derrière une seule aide sociale. En réalité les administrations publiques sont obligées de payer une boîte privée pour réparer bug, de former des agents du conseil régional sur les logiciels, ce qui revient aussi chers voire plus cher que les gains de productivité escompté. En plus ces aides dématérialisées ne fonctionnent pas, beaucoup de gens n'y arrivent pas (développement du travail de Changer de Cap) ».

Le numérique pénalise moins les catégories jeunes, cela dit certains jeunes à l'aise avec des téléphones peinent pour faire des démarches administratives sur l'ordinateur (outil différent + complexité de la démarche administrative en tant que telle car les formulaires standards ne permettent pas de résoudre les situations particulières ou complexes).

Dans le travail :

Le télétravail possède des avantages et des désavantages. Il possède cependant des effets délétères selon certaines études, car la coupure du lien social (machines à café, etc) a des effets sur le plan psychologique (cf : cas de dépression et de suicides chez les étudiants pendant le confinement).

De plus l'envahissement de l'espace privé peut avoir a des impacts la vie de famille, cela peut aussi avoir des effets sur les horaires de travail. L'outil numérique est une technique ambivalente qui n'est pas neutre car il s'agit choix socio-politique fait en amont. Sur l'autonomie il est important de pouvoir choisir notre façon de travailler.

Le numérique conditionne le rythme de travail, c'est un nouveau travail à la chaîne (taylorisme moderne), sauf que les salariés n'arrivent plus à suivre ce rythme donc on les remplace par algorithmes. Il y a une perte du sens du métier avec numérique, les salariés ne le disent pas mais ils en pâtissent, c'est la destruction du métier. Et l'IA implique une autre forme d'exploitation, car derrière les algorithmes ce sont des humains qui traitent des milliards de données (mondialisation de l'exploitation, petites mains payées une misère en Amérique latine et dans le Sud), ce sont des personnes recrutées de façon à ne pouvoir jamais s'organiser entre eux (une à Bangladesh, une à l'autre bout du monde).

Dans l'agriculture :

Les outils sont calibrés pour la productivité mais pas pour coller à la réalité. Le numérique et la bureaucratisation se justifient l'un l'autre. Les agriculteurs doivent utiliser des smartphones tout le temps pour que la PAC puisse vérifier leur déclaration sur l'état de leur parcelle, ce qui n'existait pas avant (il n'y avait qu'une vérification physique une fois par mois) et c'est du boulot en plus pour les paysans qui ne sert à rien, imposé par l'administration.

En général, dans la société, une certaine forme de bureaucratisation est nécessaire pour que tout fonctionne (exemple de la SCNF pour que les trains soient à l'heure). Mais la bureaucratisation peut prendre différentes formes et avec le numérique on assiste à une mise sous plateforme de l'État, ainsi qu'à un renforcement du contrôle et de la surveillance des travailleurs (management, outils numériques de surveillance). Il faut pouvoir nous réapproprier le travail en exigeant de pouvoir choisir nos modalités de travail. Le numérique tout dépend de ce qu'on en fait, si c'est au service de l'humain ou des entreprises, mais pour l'instant il est surtout au service des entreprises.

Le numérique est aussi un mode de diffusion de l'information qui a été utile dans l'organisation et le développement de plusieurs mouvements sociaux (Gilet Jaunes, Printemps Arabes, émeutes dans les banlieues...). Mais c'est également un outil de surveillance qui se retourne contre les militants (utilisation des photos et des vidéos mis en ligne pour procéder à des arrestations). Il est également de plus en plus censuré.

De plus, au sein des mouvements sociaux il a aussi montré ses limites (c'est parce que les Gilets Jaunes se sont retrouvés physiquement qu'ils ont pu lancer un mouvement et le faire tenir dans la durée). Il reste toutefois un moyen de communication intéressant à des échelles plus grandes (pays, monde).

Le numérique a aussi des impacts écologiques (exploitations de minerais, pollution des sols, assèchement des nappes phréatiques) et sociaux (exploitation de la misère à l'autre bout du monde) à prendre en considération. Le numérique détruit le lien humain mais aussi le lien humain-animal-végétal.

Pourquoi un statut d'objecteur du numérique pour résister ?

Faire valoir des droits dans le climat politique actuel est compliqué, les derniers mouvements sociaux nous l'ont bien montré. Toutefois, il y a une réelle nécessité d'agir, pour tous ceux et toutes celles qui voient leurs vies chavirer à cause de sanctions automatisées imposées par les algorithmes qui leur coupent le minimum vital ; pour tous ces militants qui se font injustement arrêtés et condamnés à cause de la vidéosurveillance (bientôt automatisée) et des fichiers interconnectés ; pour tous ces travailleurs en perte de sens, soumis au rythme de la machine et à la surveillance permanente de leurs employeurs, également contraints de surveiller leurs collègues et leurs pairs issus des classes populaires ; pour tous ceux-là, dont nous faisons partie, la résistance aux outils numérique apparaît essentielle. Nous devons nous battre pour **regagner notre dignité et ne plus subir**.

Face à ces multiples constats nous sommes amenés à penser notre action sur deux temps, **l'horizon à atteindre et l'urgence immédiate**. De petites victoires sont peut-être possibles sur certains sujets précis. Pour le reste, c'est en commençant à **faire exister cette question dans l'espace public** (dont elle est pour l'instant quasiment absente), que nous pourrions espérer amorcer un changement de société plus global.

Créer un statut d'objecteur du numérique, c'est aussi permettre de réunir des gens autour de ces questions et permettre la diffusion de ces pistes revendicatives au sein des mouvements sociaux. C'est **recréer un imaginaire** différent de celui que l'on voudrait nous vendre.

Par quels moyens d'action faire exister ce statut ?

En matière de lutte sociale il existe en général quatre piliers pour avancer : **l'éducation populaire**, les **actions de terrain**, **montrer que quelque chose est possible** et **soutenir ceux qui se battent à l'heure actuelle (et faire soutenir)**, à articuler en même temps.

Pistes juridiques : Pour les salariés « droit de retrait » et « droit de véto »

Le **droit de retrait** est un droit individuel qu'un salarié ou un agent public a le droit de faire parce que ça ne correspond pas à l'éthique de son métier.

Le **droit de véto** c'est pouvoir dire non à telle production ou à telle manière de produire, ça existe déjà sur l'organisation. Les organisations syndicales sont en droit de s'en saisir mais ne le font que lorsque cela a un impact sur le nombre d'emplois parce que c'est une procédure trop compliquée. De plus, si les syndicats peuvent y recourir, ils n'ont pas de pouvoir exécutif. Faire que les salariés aient un droit de regard sur la production des entreprises ça relève du politique mais pas du droit du travail, ça remet en cause le profit des actionnaires, il est donc difficile d'agir là-dessus, même si l'investissement dans les technologies, devrait idéalement faire l'objet d'une discussion collective, par seulement d'acquis individuels. Les collectifs de travail devraient pouvoir décider ce dans quoi se dirigent les entreprises dans lesquelles ils travaillent.

Pour l'information, la coordination : la création d'une plateforme

Cela permettrait d'**articuler les luttes** autour du numérique (faire connaître, mettre en liens les personnes avec les différents acteurs qui résistent), de **faire connaître les droits existants** et de **recueillir des témoignages** (#balancetonalgorithme), de **donner des outils** (juridiques, pratiques) pour pouvoir désobéir, de faire passer de la **documentation**. Proposition de prendre le site de HACN comme point d'articulation.

Pour agir : des actions festives, des actions de terrain et des actions sociales

Tourner en dérision les campagnes de promotion du numérique (affiches et web). Organiser des temps de rencontres avec les syndicats et les associations, voir comment articuler les luttes avec eux. Mener des actions autour de luttes précises (exemple : demander des guichets).

Atelier Travail

Il y a une pluralité de mondes numériques, parmi lesquels il y a des usages positifs et d'autres qu'il faut encadrer voire combattre.

Parmi les usages créatifs, nous avons notamment évoqué un usage de l'intelligence artificielle par une bande de jeunes d'une banlieue de La Courneuve ou d'une commune voisine qui, se déclarant « philosophes »¹, ont maqueté une pluralité d'hypothèses urbaines de leur quartier populaire, en ouvrant des avenues, en les fermant, en les remplaçant par des rivières, etc. ; ils en ont fait un outil de débat avec les élus municipaux. Il existe aussi des outils qui ouvrent le chemin de l'autonomie, tels que ceux permettant à quelqu'un de concevoir sa maison².

En examinant les impacts du numérique sur le travail, nous avons focalisé sur les ERP (Enterprise Resource Planning, en français planification des ressources d'entreprise, ou mieux progiciel de gestion)³.

Il y a partout des ERP, état de fait incontournable : ERP de production, ERP de gestion, ERP de recrutement, etc. Pour l'un d'entre nous, ils révèlent la volonté du système économique dominant de tout automatiser, de supprimer toute dépendance à une main d'œuvre dangereuse. L'industrie 4.0 est à ses yeux une impasse économique, écologique et sociale. Inutile de perdre du temps à se battre contre ce système qui ne produit plus, ne nourrit plus, ne soigne plus. L'avenir est ailleurs, notamment dans des formes nouvelles de travail, et dans l'artisanat. Inventons donc une autre informatique, moins lourde et plus performante⁴, au service d'un autre système économique.

Sans contester l'analyse précédente, d'autres membres du groupe ne partagent pas sa conclusion, et ne renoncent pas à tenter de répondre aux attentes de ceux qui aujourd'hui subissent l'emprise de ces ERP.

Fragilité de ces ERP

Ces ERP, présentés comme infaillibles, ne sont pas fiables. Ils s'empilent en générations successives, chacune condamnant la précédente au rebut. Les langages informatiques se succèdent, toujours plus complexes pour tenter de manipuler une quantité exponentielle de données. Les outils sont des prototypes livrés à leurs clients toujours inachevés, en attendant que les clients essuient les plâtres avant d'acheter une nouvelle version.

Quant aux machines qui les gèrent, elles sont elles-mêmes soumises à la faculté des opérateurs de mettre à leur disposition les données dont elles ont besoin. Mais la saturation des serveurs est telle que leur accessibilité sera de plus en plus problématique, et que le débit de la fourniture des données sera très probablement demain soumis à la fortune des utilisateurs : gros débit pour les gros clients, débit limité pour les autres.

Décrochage du réel

Les ERP sont comme « la carte », ils ne sont pas « le territoire ». Ils décrivent le travail tel qu'il devrait être dans la tête de leurs concepteurs, et non pas le travail tel qu'il est.

Ils proposent une forme de management uniforme, prétendument applicable à tous les types d'activités, à tout type de service. Ils détruisent toutes les formes de travail collectif, de coopération, de partage des compétences. Ils portent les formes de l'aliénation à des niveaux extrêmes.

Une partie des managers se fient à cette carte, ils se nourrissent de tableaux Excel déconnectés du réel qu'ils transmettent à la hiérarchie au-dessus, et sans prise sur la réalité de la production de biens et de services.

Mais la carte n'est pas le territoire. Le territoire, lui, il existe. Des ouvriers, des ingénieurs et des techniciens le font vivre, quasiment indépendamment des ERP⁵. Le travail réel ne fonctionne que parce que certains sur le terrain font autre chose que ce qui est

1 « L'imaginaire n'est pas réservé aux bourgeois ». <https://www.youtube.com/watch?v=-kW3YKPUKzQ>

2 On a cité Minecraft.

3 Sur le site d'Oracle : « Un système [ERP \(Enterprise resource planning\)](#) est un type de logiciel que les entreprises utilisent pour gérer leurs activités quotidiennes telles que la [comptabilité](#), les [achats](#), la [gestion de projets](#), la [gestion des risques et la conformité](#), ainsi que les [opérations de supply chain](#). Une suite ERP complète comprend également un logiciel de [gestion de la performance](#) (EPM) qui aide à planifier, budgétiser, prévoir et générer un rapport sur les résultats financiers d'une entreprise.

Les systèmes ERP relient une multitude de processus métier et activent le flux de données entre eux. En collectant les données transactionnelles partagées d'une entreprise à partir de plusieurs sources, les systèmes ERP rendent la duplication des données inutile et assurent l'intégrité des données avec une "source unique d'informations fiables".

Aujourd'hui, les systèmes ERP sont essentiels pour la gestion de milliers d'entreprises de toutes les tailles et de tous les secteurs. Pour ces entreprises, l'ERP constitue un élément aussi indispensable que l'électricité. »

4 On a cité Linux

5 Quelqu'un a évoqué le bonheur éprouvé par les soignants hospitaliers pendant la période du Covid : les « managers » et leurs tableaux Excel étaient à l'arrêt, « on a pu travailler tranquillement ».

commandé par l'ERP⁶. Dans les hôpitaux, la période covid a été particulièrement révélatrice : les managers et leurs tableaux ont provisoirement disparu, et les personnels soignants, infirmières et médecins, ont pu s'auto-organiser de manière efficace au milieu des pires difficultés et pénuries.

S'ouvrent les questions du **droit à la coopération** et du **droit au collectif de travail librement choisi**. Et particulièrement difficile, la question du **droit à l'infraction**.

Résistance au changement et régulation de ce changement

Il y a de multiples résistances à l'installation des ERP. Il faut populariser au maximum ces résistances.

Les plus visibles sont celles qui résistent à des changements organisationnels qui réduisent les emplois.

Bien des changements organisationnels n'ont pas d'influences, au moins immédiates, sur l'emploi. Mais ils impactent les travailleurs et leur santé. Si les systèmes mis en œuvre tendent plutôt à la réduction des risques physiques et de la pénibilité physique – les robots se substituant aux hommes et femmes – nombre d'entre eux augmentent lourdement la pénibilité psychique, élèvent le stress, l'exigent d'une attention soutenue ; ils suppriment les micro-temps de pause où le salarié se régénère dans une alternance de temps forts et de relâches ; ils conduisent à une intensification du travail qui peut parfois provoquer de gros drames individuels ou collectifs, et qui a toujours des effets sanitaires désastreux.

Les organisations syndicales, à travers les CSE – lesquels devraient reprendre toutes les fonctions des CHSCT mais n'y parviennent guère - devraient en principe être consultées sur tous les changements d'organisation du travail. Il est impossible d'accepter que l'introduction d'un ERP soit le résultat d'une décision unilatérale de la direction – décision parfois ou souvent prise comme une lubie, à la suite de la rencontre du chef d'entreprise avec un homologue qui dispose d'un tel outil, ou avec un commercial brillant. Cette consultation devrait prendre la forme d'une simulation de la mise en œuvre de l'outil prévu et de ses effets⁷.

L'exigence des organisations syndicales, ou des collectifs là où il n'y a pas de présence syndicale, devrait être que les ERP laissent des marges de manœuvre aux opérateurs et aux responsables hiérarchiques de terrain. Car il n'y a de « travail réellement humain »⁸ que là où le travailleur peut apporter une part de son intelligence et de sa créativité⁹. On pourrait s'inspirer des systèmes d'aide à la décision.

Les **instances partenariales (CSE)** doivent pouvoir ouvrir la question : quelle est la finalité majeure de l'ERP envisagé ? Faire du profit ou fournir un meilleur service ? Elles devraient **disposer d'un droit de veto**.

Nous souhaiterions proposer un **livret de résistance au changement ou de mise en œuvre d'un changement satisfaisant**. Résister, fédérer, amorcer. Donc construire notre propre changement : nos propres formes d'organisations du travail, notre droit à définir la finalité de nos activités, au fond notre droit au travail créateur.

A été proposée une plateforme **#balance ton algorithme** : les salarié-es témoignent de ce qu'ils et elles vivent au travail, partagent leur souffrance, se sentent moins seul-es.

Le **droit d'accéder à ses données personnelles dans l'entreprise, et à leur protection**, mérite d'être creusée.

De même que celui d'avoir du temps pour travailler correctement sans être dérangé sans cesse par des courriels, des SMS, etc. (une sorte de **droit à la déconnexion sur le lieu de travail même**).

Etude de Stephen Bouquin, publiée le 1^{er} août 2023 sur le site <https://lesmondесdutravail.net/management-algorithmes-part1/> [article publié dans *Travailler au Futur* n° 6]. Stephen Bouquin, sociologue, est professeur à l'université d'Évry, directeur de publication de la revue *Les Mondes du Travail*.

L'étude est en deux parties. La première partie décrit le travail dirigé par les algorithmes, la seconde montre comment des travailleurs, dans divers secteurs, tentent de résister.

6 Un exemple, le logiciel qui a prétendu optimiser les tournées des préposés à la distribution du courrier (les facteurs). Ce logiciel ne tient pas compte du territoire réel dans lequel agissent les postiers. Le service n'est désormais rendu que parce que des postiers jonglent avec le règlement et souvent accomplissent bénévolement des heures supplémentaires. Les organisations syndicales ont demandé à la Direction de La Poste de leur faire connaître les algorithmes de ce logiciel. La Direction a botté en touche : elle les avait perdus. (Voir le livre de Nicolas JOUNIN – *Le caché de la Poste*, éditions de La Découverte 2021).

7 L'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) dispose d'outils de simulation.

8 C'est la formule de l'OIT, qui devrait juridiquement s'imposer à toute entreprise.

9 Cf. Alain SUPIOT, <https://www.youtube.com/watch?v=VW0eQzrgiMY&themeRefresh=1>

Atelier Agriculture

Tableau synoptique de tous les enjeux (...)

Droits

1. Droit au refus du contrôle subi et accès au données : surveillance des parcelles agricoles pour la PAC qui va se faire dorénavant par satellite (plutôt que par la déclaration de l'agriculteur-ices), géo-localisation des engins agricoles par des multinationales comme John Deere, puçage des animaux etc.

Actions

1. Information et sensibilisation des scolaires en lien avec la restauration (scolaire et collective). Les profs de SVT, d'histoire, de langues, etc. Il faut informer les élèves des enjeux de l'agriculture.

2. Action après des SAFER : les collectivités locales présentes dans les SAFER devraient porter les politiques publiques face aux enjeux fonciers.

3. Le numérique ne peut pas être décorrélié de la taille des exploitations. Si l'on veut se passer du numérique il faut diminuer la taille.

4. Créer un parlement des technologies paysannes.

5. Actions sur (contre) des fermes expérimentales et des salons pros.

6. Actions de désarmement et de piratage.

7. Les agriculteurs peuvent devenir de plus en plus dépendants de certains services numériques.

8. Retirer les technologies numériques des aides aux agriculteurs : ne plus financer les outils technologiques, rediriger ces financements plutôt sur le nombre de travailleurs présents sur l'exploitation.

9. Agir sur la pénibilité du travail agricole : moins il y a de paysans, plus les fermes s'agrandissent et deviennent de vraies firmes, avec un travail de plus en plus important, assisté par des technologies (culture hors sol, robotisation, exosquelette etc.). Le travail agricole doit être moins pénible. La taille des fermes doit être limitée.

10. Droit au boycott de l'enseignement : les enseignants en lycée agricole

11. Actions en faveur de l'agriculture paysanne et l'augmentation du nombre de paysans-paysannes.

Atelier Droits Sociaux

Constats

1. Difficulté des usagers de la CAF, de Pôle Emploi à rencontrer ou accéder à des interlocuteurs humains.

Dans les agences, on dirige les usagers sur des ordinateurs où ils doivent se débrouiller tout seul, avec l'aide de personnels précaires qui sont là pour "autonomiser" les usagers (services civiques, contrats PEC). Les numéros d'appel ne fonctionnent pas ou très mal (cf : Test de 60 millions de consommateurs).

2. Certains travailleurs sont soulagés par le déploiement du numérique.

Les conseillers CAF et conseillers pour l'emploi peuvent recevoir les personnes une par une dans leur bureau, sans avoir affaire à l'accueil + conseillers indemnisation à PE qui ne voient plus du tout les usagers. Mais ces files d'attente évitées se retrouvent dans les zones libre service (zones avec des ordinateurs). Les usagers se retrouvent à devoir se débrouiller pour remplir des formulaires d'application standard sur une interface numérique, qui ne permet pas de traiter les situations particulières ou complexes.

3. La numérisation implique une cadence de travail plus soutenue pour les conseillers Pôle Emploi.

Certaines tâches n'ont pas de sens (répondre à des multiples mails à la chaîne), le traitement des dossiers est réparti entre différents services qui ne communiquent pas toujours entre eux (indemnisation, conseil pour l'emploi) et entre différentes structures (public, privé) ce qui empêche les agents de pouvoir comprendre et agir sur l'ensemble du processus de traitement des dossiers. Sans compter que les calculs automatiques des algorithmes, modifient les dossiers à leur insu. Lorsque les algorithmes bugent, les agents se retrouvent à devoir corriger les erreurs manuellement, ce qui se fait plus ou moins rapidement et leur fait du travail supplémentaire. Bref : tant les usagè-res que les travailleurs des administrations publiques souffrent de ce problème.

4. Une perte de contrôle des usagers sur leurs données personnelles.

Il y a de plus en plus d'interconnexion de fichiers entre les administrations publiques (Pôle Emploi, CAF, Sécurité Sociale, impôts) et le droit d'accès des contrôleurs ne fait que s'élargir (comptes bancaires, données détenues par les fournisseurs d'énergie, opérateurs téléphoniques, employeurs...). Certaines données s'échappent parce que confiées à des entreprises privées (cf : récente fuite à Pôle Emploi).. "France Travail" : un réseau d'opérateurs où les agences privées seront plus impliquées, élargissement de l'accès aux données personnelles.

Expérience de changer de cap

1. Surveillance et contrôles par des algorithmiques de *scoring*

L'algorithme classe, trie, via l'attribution d'une note "score de risque" pour sélectionner les profils devant faire l'objet de contrôles approfondis. Ce sont des algorithmes discriminatoires qui ciblent les publics les plus précaires, les éléments pris en compte sont : les revenus faibles, le fait d'être au chômage ou de ne pas avoir de travail stable, d'être un parent isolé (dont 80% sont des femmes), de dédier une part importante de ses revenus pour se loger, d'avoir de nombreux contacts avec la CAF. Ce sont toujours les mêmes qui font l'objet des contrôles. On les suspecte de fraudes, même si c'est souvent par erreur.

2. Changer de Cap a recueilli beaucoup de témoignages des allocataires de la CAF.

Difficulté pour les précaires de prendre la parole et de se mobiliser pour faire valoir leurs droits.

Droits

1. Droit à l'aide sociale respectueuse des usagers.

2. Droit à un accompagnement humain sur un lieu physique et un numéro de téléphone avec un temps d'attente limité sans condition (c'est-à-dire gratuitement, sans rendez-vous, sans obligation de maîtriser la langue, etc).

Droit au "guichet". (cf : Article 1 Alinéa 1 du Code numérique belge).

3. Droit à plusieurs modes d'accès aux services publics (pas seulement par le portail numérique, droit au traitement papier). L'absence ou le refus d'utilisation d'un téléphone ou d'un ordinateur ne doit pas être un handicap (cf : "Droit au silence numérique" La Quadrature du Net).

4. Droit de refuser qu'une décision nous concernant soit soumise à un algorithme (cf : "Droit à l'intervention humaine face à notre profilage ou à une décisions automatisée", article 22 du RGPD).

5. Droit de retrait pour les agents des administrations publiques obligés d'utiliser le système informatique occasionnant des sanctions automatisées injustes et violentes pour les allocataires.

Revendications, idées

- 1. Des guichets avec des humains dans les administrations publiques et plusieurs modes d'accès.**
- 2. Concertation des travailleurs et travailleuses, ainsi que des "experts du vécu" (= usagers) avant de modifier l'organisation du système des administrations publiques.** Il faut co-construire, co-améliorer les programmes avec les usagers, que ceux-ci aient leurs mots à dire (cf Changer de CAP qui avait fait remonter des revendications à la CAF).
- 3. Plus de recours à des agences privées dans le traitement des dossiers** (sécurité des données).
- 4. Plus d'imposition des contrôles des usagers par des algorithmes.** Comme revendiqué par Changer de Cap, il faut "Mettre fin aux suspensions préventives des prestations" et "Respecter le reste à vivre et la présomption d'innocence".
- 5. Implanter dans chaque région et chaque quartier, des guichets de proximité avec un représentant de chaque grand organisme social, des impôts, Pôle Emploi, un travailleur social, un ou plusieurs traducteurs et un médiateur social** (cf : revendications de 60 millions de consommateurs). Les humains ont une expertise spécifique essentielle. Contre l'intelligence artificielle faire le choix de l'intelligence collective.

Actions, pistes

- **Organiser des actions festives avec les usagers** (cf : Code du numérique belge).
- **Actions "à guichets fermés".**
- **Recueillir et partager des témoignages d'usagers victimes du traitement algorithmique sur une plateforme en ligne** (exemple de Changer de Cap).
- **Mettre une aide en ligne pour que les usagers puissent connaître et faire valoir leurs droits existants vis à vis des administrations publiques + répertoire des organisations pouvant les aider.**
- **Créer du lien avec les syndicats et le secteur associatif. Avoir un livret de résistance au changement.**

Perspectives prochaines

- **Travailler sur la question de France Travail.**
- **Travailler sur la question de la plateforme et du recueil de témoignages.**

Atelier Education

*Pour un statut objecteur du numérique dans l'Éducation
Plaidoyer pour des reconnexion humaines / au monde réel*

Objectifs

Fédérer, c'est à dire inscrire les "résistances ou démarches personnelles" dans une stratégie de lutte commune contre l'éducation par le numérique en proposant des alternatives

S'appuyer sur un statut qui existe dans les textes juridiques (voir [Service des objecteurs de conscience](#)) : l'objection de conscience comme acte responsable face à la résignation et au formatage des esprits

Pour les personnels de l'Éducation et ses usagers (élèves/parents, étudiants)

Texte à valeur communicationnelle pour l'instant (propositions d'actions) ; à valeur juridique ultérieure : plaidoyer pour la déconnexion en vue peut-être d'un texte de loi

Les propositions d'actions déclinées ci-dessous visent à relâcher (ou desserrer) le lien d'assignation et de subordination aux directives numériques en restant dans le cadre des "missions" d'enseignement (notamment le suivi de la scolarité)

Introduction

(pourquoi ça nous pose un problème de conscience, ce qu'on veut)

Dans notre monde, le numérique nous a submergé et contribue à la perte d'autonomie, de liberté et d'humanité de chacun. Nous ne voulons pas d'un monde numérisé et connecté, qui détruit l'humain et son environnement.

En conscience, personnels, usagers et parents d'élèves objectons contre l'assujettissement au tout numérique. C'est une atteinte à la santé des personnes, à l'environnement, à la liberté, à notre humanité. Et nous militons pour une (re)connexion directe entre humains, sans interface numérique.

Corroborant les constats quotidiens, les études s'accumulent et confirment les dégâts exponentiels du numérique qu'il n'est plus possible de nier : écologiques (extractivisme, consommation de ressources, énergie, pollutions irréversibles...), physiologiques, psychiques et cognitifs (troubles des développement moteur, du langage, des apprentissages...). Ainsi, nous demandons à ce que l'école n'accentue pas encore ce phénomène (dans l'établissement scolaire ou à la maison). Pour retrouver un développement harmonieux sur le plan individuel et dans les relations sociales, nous privilégions des interactions directes et qui donnent du sens à l'existence.

Ce que l'on refuse et ce que l'on veut

- **Nous refusons la mise en ligne des données personnelles**, qui est par essence incontrôlable et ne respecte pas la vie privée ainsi que le droit à disposer de ses données. De plus, l'extraction toujours plus gigantesque de données personnelles est au service de la surveillance et la marchandisation du monde. Nous voulons une simplification des exigences administratives et, afin de garder la maîtrise des informations qui nous concernent, nous réhabilitions l'usage du document papier pour la trace et la communication.

- **Nous refusons de contribuer à l'augmentation sans fin et sans frein des données** : pourquoi alimenter les datacenters en se connectant alors que l'on peut tout aussi bien communiquer oralement et/ou par papier ? Oui au cahier d'appel, au cahier de texte, au carnet de correspondance, au manuel PAPIER. Le tout numérique déresponsabilise les élèves et rend élèves et parents dépendants d'une connexion internet. Être responsable et autonome : pour un élève, c'est avoir son cahier et son stylo ; c'est entretenir sa mémoire sans béquille informatique ; c'est être responsable de la bonne communication entre ses parents et l'institution, via le carnet de correspondance papier dont il est dépositaire.

- **Nous nous inquiétons du temps grandissant occupé par les écrans** (pour les personnels, les élèves et les parents) et les tâches administratives (dans nos fonctions et pour les parents). Nous désirons privilégier un rapport simple et direct avec les parents et les élèves, plutôt que de perdre du temps à nourrir la machinerie numérique.
- **Nous voulons conserver des affichages sur le lieu de travail et des possibilités de communication non numériques car nous refusons de devoir nous connecter pour avoir les informations nécessaires à la conduite de nos missions** (numéros de salle, emploi du temps, circulaires, nombre d'élèves, ...).
- Nous préférons avoir une trace écrite et durable de la scolarité des élèves grâce au carnet de correspondance et/ou cahier de texte, nous ne voulons pas utiliser des logiciels pour remplir ces missions.
- **Nous nous opposons à la mise en place d'outils numériques complexes** (véritables « usines à gaz ») qui :
 - transfèrent la gestion des tâches administratives aux utilisateurs et en particulier aux enseignants,
 - conduisent à la destruction d'emplois administratifs
 - entraînent une déshumanisation complète des rapports sociaux
- **Nous refusons l'intrusion des écrans en classe et nous ne voulons pas imposer leur utilisation à domicile par les élèves.** Nous voulons un partage humain des connaissances et favoriser la pluralité des moyens non numériques.
- **Nous souhaitons que les élèves soient confrontés à l'écrit plus souvent afin de mieux le maîtriser.** Pour cela garder les cahiers de textes papier, des devoirs, des évaluations et des cours en direct et sur papier sont nécessaires pour contrecarrer le réflexe du clavier et de la correction automatique.
- **Nous voulons rester capables de déceler et/ou d'accueillir les problèmes liés à la compréhension ou à ce que vit l'élève grâce au face à face avec les concernés.** Pour cela nous refusons les interfaces numériques et les cours à distance : les cours virtuels ne sont pas des cours réels et nous dépossèdent des savoirs faire.
- **Nous ne gobons pas la pilule dissonante consistant à la fois à mettre tout le monde devant des écrans et à documenter des cours sur la sobriété numérique.** Comment être crédible en faisant des cours sur les dangers du numérique (santé, social, et environnement) tout en imposant un recours systématique au numérique dans le cadre scolaire ?
- **Nous voulons pouvoir assurer des apprentissages sans risque de problèmes techniques que nous ne pourrions pas résoudre par manque de temps et/ou de compétences.** Il est plus facile de prêter un manuel, des feuilles ou un stylo que de devoir réparer une tablette, rétablir une connexion...etc... Nous ne souhaitons pas assumer un énième métier de "réparateur informatique" en plus de notre propre mission, déjà alourdie par des tâches administratives et sociales.

Atelier Migrations

Revendications

- 1. Réouverture des guichets. Droit au contact. Nécessité d'avoir des personnes formées et en nombre suffisant pour recevoir les personnes exilées.**
- 2. On demande des réponses écrites / imprimées des décisions ou des convocations,** plutôt que des mails qui sont parfois loupés par les personnes.
- 3. Stopper le transfert de responsabilité des institutions vers les usagers.**
- 4. Faciliter les choses :** ça coûte cher de demander un titre de séjours.

Actions

- 1. Avoir un retour systématique au défenseur des droits et au médiateur.** Si les associations saisissaient à chaque fois le DD ça ferait peut être changer les choses. Mener à chaque fois des procédures juridiques.
- 2. Visibiliser mieux les situations vécues par les migrants.**
- 3. Être plus en lien avec les organisations de migrants.** Par exemple se rapprocher des lieux de culte.
- 4. Sur la question de l'Europe : il y a de plus en plus de moyens financiers pour multiplier l'IA à nos frontières.** Les migrants sont des cobayes, des ballons d'essais, pour étendre à toute la population des méthodes de reconnaissance faciale, de police prédictive.
- 5. Une loi est en discussion au parlement sur les migrations ... 160 associations et personnalités (Amnesty, Migreuropa) ont émis des contrepropositions.** Certains disent que c'est difficile de revenir en arrière.

Perspectives prochaines

- 1. Faire des coalitions qui ne concernent pas que les migrants.** Liens et revendications à faire qui peuvent être plus transversales.
- 2. A l'occasion de la loi "Darmanin", mener une campagne**
- 3. Poursuivre le travail avec les gens de l'atelier lors d'une seconde journée**

Atelier Police / surveillance numérique

Constats et enjeux

1. Premier constat : nous sommes face à une extension très rapide de la surveillance numérique et des moyens numériques de la police ; et face à cela, les garanties pour nos libertés publiques sont de plus en plus faibles.

En France, plusieurs textes récents sont venus étendre la surveillance numérique et/ou rogner les protections de nos libertés :

- **loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI)** de 2022 : elle renforce les moyens de la police (y compris les moyens numériques : drones, caméras embarquées, etc.) et limite les garanties des personnes contre l'arbitraire de la police (multiplication des possibilités d'interconnexion entre fichages, extension des délits pouvant faire l'objet d'amendes forfaitaires délictuelles (AFD) c'est-à-dire de condamnations sans procès par la police, etc.) ;
- **loi JO 2024** : elle permet l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique, y compris au-delà des JO. Or la vidéosurveillance algorithmique constitue une menace inquiétante à l'encontre des libertés publiques et comporte de graves risques de discrimination.
- **projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027** (en cours d'examen parlementaire) : il comporte une mesure permettant à un.e juge d'autoriser l'activation à distance de tous nos objets connectés dans le cadre de certaines enquêtes, ce qui serait particulièrement liberticide.
- **projet de loi « visant à sécuriser et réguler l'espace numérique » (SREN)** : il change la manière de concevoir la régulation des plateformes en ligne. Il contient des mesures qui instaурeraient une censure autoritaire et extra-judiciaire de ces plateformes et mettraient fin à l'anonymat en ligne.

A l'échelle de l'Union européenne, les choix politiques qui sont faits ne sont guère moins inquiétants et les protections des libertés très limitées :

- le **RGPD (Règlement général pour la protection des données)** de 2018 : il énonce certains principes protecteurs mais qui sont à ce jour peu traduits de façon effective.
- le **Digital Service Act (DSA)**, entré en vigueur le 25 août 2023 : il est présenté comme un texte visant à "protéger les citoyens européens", notamment contre la haine en ligne et les fake news ». Mais le commissaire européen Thierry Breton, début juillet 2023, après les émeutes en France, a soutenu que le DSA permettrait de suspendre un réseau social s'il ne supprimait pas "immédiatement" des "appels à la révolte", ce qui a fait écho aux interventions d'Emmanuel Macron envisageant de "couper" les réseaux sociaux lors de crises sociales. T. Breton est ensuite revenu sur ses propos, indiquant que seul un juge pourrait prendre une mesure de ce type¹⁰. Ces réactions politiques récentes interrogent quant aux risques de dérives dans les usages qui pourraient être faits de ces possibilités.
- le **projet d'IA Act** (en cours) : il prévoit de classer les objets utilisant l'IA en 4 catégories en fonction de leur dangerosité, et d'interdire certains usages dangereux (par exemple la reconnaissance faciale, la reconnaissance des émotions, la police prédictive, etc.). Mais ce sont les industriels eux-mêmes qui décideraient du classement des produits qu'ils fabriquent dans l'une ou l'autre de ces catégories !
- le **projet de règlement « Child sexual abuse regulation », CSAR** (également appelé Chat control). Si son objectif affiché est de lutter contre les abus sexuels sur les enfants, il vise en réalité à créer un outil inédit de surveillance des communications. Il reviendrait à mettre fin au chiffrement des communications en ligne et donc à toute confidentialité des échanges en ligne. Selon La Quadrature du Net, les discussions en cours à Bruxelles aujourd'hui laissent présager une adoption très prochaine du texte. De façon plus générale, on a pu voir ces dernières années comment le recours à des outils de cryptage ou le fait de ne pas utiliser de smartphone (ou de ne pas l'avoir sur soi) sont de plus en plus criminalisés : ces comportements sont présentés comme suspects y compris par certains juges.
- le **projet de portefeuille d'identité numérique** : il est porté par les institutions européennes et annoncé comme en mesure de nous simplifier la vie en réunissant sur nos smartphones l'ensemble de nos documents officiels et identifiants privés. On peut pourtant craindre que ce « droit » au portefeuille numérique ne se transforme à plus ou moins brève échéance en obligation et en outil de contrôle de nos identités.

On remarque aussi que dans certains pays, **le numérique tend à devenir l'unique moyen de paiement**. Notre banque sait tout de nos moindres dépenses (et déplacements), du moins pour celles et ceux d'entre nous qui sont en situation d'avoir un compte en banque. Face à de telles évolutions, et aux menaces qu'elles font naître sur les libertés individuelles et sur la possibilité d'accéder à des moyens de paiement (cas des personnes précaires, exilées, etc.), il est fondamental de préserver des alternatives aux « solutions » numériques. La Suède est d'ailleurs revenue en 2020 sur le paiement « tout numérique ».

2. Deuxième constat : cette extension numérique s'ajoute à une réalité de la politique française en matière de police qui pose problème en soi :

- **choix d'un modèle policier répressif**, de maintien de l'ordre, là où dans d'autres pays l'accent est mis sur la prévention, les rapports de confiance entre police et population, la police comme service public sur lequel les usagers peuvent compter ;
- **quasi-absence de contrôle des actions policières** : dans ce système institutionnel aberrant au sein duquel la police est contrôlée par elle-même (IGPN), nous avons très peu de moyens de recours face à l'arbitraire de la police.

¹⁰ <https://www.francebleu.fr/infos/societe/qu-est-ce-que-le-digital-services-act-qui-entre-en-vigueur-ce-vendredi-4959958>

- **cette quasi impunité policière favorise les violences policières, le racisme systémique et les discriminations** (par exemple contrôles au faciès).

Tout le monde est potentiellement concerné par ces problèmes mais certain.es d'entre nous le sont particulièrement :

- d'abord les **habitant.es des quartiers populaires et les personnes racisées**, qui subissent les violences policières depuis des décennies ;

- et aussi les **militant.es** qui s'opposent aux politiques gouvernementales, qui sont de plus en plus confronté.es à la répression et à la surveillance (en particulier depuis les mobilisations contre la loi Travail en 2016, le mouvement des Gilets Jaunes depuis 2018, et de façon croissante les mobilisations écologistes, cf. Sainte-Soline en mars 2023).

Même si les enjeux pour les libertés publiques sont les plus saillants, il faut aussi prendre en compte les **enjeux écologiques** et le **gâchis financier** (exemple du coût important des caméras de vidéosurveillance alors que leur inefficacité a été amplement démontrée).

Pour résumer les constats, nous sommes face au **développement des moyens d'une surveillance numérique de masse**. Ces moyens sont à la fois ceux dont se dotent les **pouvoirs publics** (caméras de vidéosurveillance algorithmique, drones, fichiers numériques de la police, etc.) et ceux d'**acteurs privés**, souvent très puissants (propriétaires des plateformes en ligne, opérateurs de télécommunications, fabricants de smartphones, banques, etc.). Le fait que l'extension du contrôle numérique se fasse pas à pas rend plus difficiles les résistances (selon la métaphore de la grenouille qui s'habitue à une eau de plus en plus chaude jusqu'à finir ébouillantée).

Face à ces évolutions, plusieurs points sont particulièrement importants à nos yeux :

- le **respect de la confidentialité, de la vie privée, de l'intimité, de la dignité**. Le mouvement allemand « Digital courage » parle du « secret des lettres et de la poste » : on n'aurait jamais accepté que notre courrier postal puisse être lu par des administrations ou des entreprises.

- **ne pas sombrer dans une société du soupçon** : nous ne voulons pas être traité.es comme des coupables potentiel.les. L'enjeu est de retourner la logique du « Fliquez-vous les uns les autres » en logique du « Soupçonne-moi du meilleur », pour reprendre le tag qu'on peut lire sur les trottoirs de Saint-Etienne.

La lutte sur le plan juridique (exercer des recours) peut mener à des succès mais globalement elle **ne suffit pas**, comme le conclut LQDN elle-même après des années de tentatives. Les recours sont souvent perdus et, quand ils sont gagnés, les pouvoirs publics contournent ensuite la difficulté en changeant la loi. L'action de la CNIL est également décevante et c'est une instance peu indépendante : la présidence de la CNIL est nommée par décret du président de la République.

Droits, revendications

1. Principe de minimisation de la collecte de données et de leur stockage.

2. Tout être humain doit avoir un droit de regard, de confidentialité et de contrôle sur ses données personnelles, y compris celles produites du fait de ses comportements et des objets connectés à sa personne¹¹.

3. Refus catégorique de la surveillance algorithmique et de la reconnaissance faciale (supposant donc un retour en arrière puisque nous y sommes déjà, avec la loi JO 2024, l'utilisation du fichier TAJ par la police...).

4. Abolition des AFD (amendes forfaitaires délictuelles) : ces condamnations sans procès, par la police automatisée, ne sont pas acceptables.

5. Tout développement d'une nouvelle technologie doit faire l'objet d'un débat démocratique, contradictoire, sur ses usages et les conclusions de ces débats doivent être effectivement prises en compte (5G, IA, reconnaissance faciale, vidéosurveillance algorithmique, etc.).

Actions et échéances

1. Imaginer des actions contre les AFD : distribuer des tracts durant des manifs pour informer/sensibiliser comme on a commencé à le faire durant les mobilisations contre la destruction des retraites ?

2. Sensibiliser plus largement sur l'extension de la surveillance numérique et les atteintes aux libertés publiques avec des visuels ou bien des revendications simples et parlantes pour tout le monde.

Il faudrait trouver un slogan aussi simple, efficace et fédérateur que le « Nous voulons des guichets ! » du Comité humain du numérique belge.

¹¹ Source : Déclaration préliminaire des droits de l'homme numérique, Forum d'Avignon, 2014.

Idées évoquées :

- un visuel montrant quelqu'un (Etat, police, multinationale...) fouillant dans une boîte aux lettres et ouvrant les courriers, pour illustrer le fait que nous acceptons aujourd'hui des choses que nous aurions vues, à l'ère pré-numérique, comme des atteintes graves à notre vie privée.
- une vidéo qui montrerait par comparaison que la situation française aujourd'hui n'est pas si éloignée de celle d'expériences historiques, ou d'expériences actuelles dans d'autres pays, particulièrement liberticides.
- une vidéo humoristique sur la surveillance par nos objets connectés (smartphone, ordinateur mais aussi frigo connecté, voiture etc.).
- Etc.

3. Echéances / accroches temporelles

Constat de départ : il est **plus évident de (se) mobiliser autour d'un projet ponctuel bien identifié, et à dimension locale**, car les risques que l'extension de la surveillance numérique fait peser sur nos libertés deviennent alors plus concrets, plus incarnés. Quelques exemples :

- le **projet Serenity à Saint-Etienne (projet d'implantation de micros à Tarentaize Beaubrun)** : c'est contre ce projet que le collectif Halte au contrôle numérique s'est créé au départ. Et les mobilisations ont été couronnées de succès : le projet a été retiré.
- le **rapport du député de la Loire de l'époque Jean-Michel Mis pour « un usage responsable et acceptable par la société des technologies de sécurité »**, en vue de l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023, et des Jeux olympiques de 2024, **promouvant notamment l'emploi de la reconnaissance faciale** (<https://halteaucontrolenumerique.fr/?p=160>).
- les **projets d'installation de caméras de vidéosurveillance** : dans les communes concernées, telles que **Planfoy** ou les **Côtes d'Arej** près de Vienne, des habitant.es réagissent face à des projets qui ont des répercussions très concrètes sur leur vie quotidienne, se mobilisent à travers divers modes d'action (réunions publiques, projections-débats, pétitions, recours juridiques, etc.) et obtiennent des succès. Par exemple, c'est la mobilisation du collectif Planfoy sous surveillance qui a amené le maire de Planfoy à organiser une consultation (qui aura lieu le 1^{er} octobre 2023).

Ce constat nous a conduit.es à identifier deux types d'accroches temporelles à partir desquelles se mobiliser :

- des **accroches locales : projets communaux de vidéosurveillance** ;
- des **accroches nationales** :
 - 1) le **projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice pour 2023-2027**, en cours d'examen par les parlementaires (**se mobiliser contre la mesure qui autoriserait l'activation à distance des objets connectés** dans le cadre de certaines enquêtes ?) ;
 - 2) les **JO 2024**, qui ont été saisis comme prétexte par le gouvernement pour lancer l'« **expérimentation** » de la **vidéosurveillance algorithmique**. **Saint-Etienne est une des villes hôtes** et accueillera des matchs en juillet 2024.

Suites possibles

1. Mise en réseau locale : alliances possibles avec différents cercles à commencer par ceux qui sont les premiers menacés par l'extension de la surveillance numérique :

- militant.es investis sur les questions de violences policières (et judiciaires), de racisme systémique dans la police et la justice, sur le racisme et les discriminations en général ;
- mouvements écologistes ;
- associations investies sur les questions de libertés publiques ;
- collectifs mobilisés contre l'imposition du tout numérique (Stop Linky, 5G, vidéosurveillance communale, etc.) ;
- quid des syndicats ?

2. Mise en réseau nationale : alliances à construire au sein du réseau « Technopolice » ; La Quadrature du Net ; collectif Désarmons-les ! ; ...

3. Développement de supports et formats de médiation numérique sur le sujet. Avec des acteurs locaux de l'inclusion et de la médiation numérique, de la vulgarisation scientifique et technique ?

Atelier Santé

Enjeux politiques du développement du numérique en santé

1. Perte de sens dans le soin
2. Marchandisation
3. Surveillance de masse

Revendications

1. Droit au papier
2. Droit de dire non
3. Valorisation du travail de saisie des données, qui est en fait déjà à comprendre dans comme un acte de soin
4. Diversité de façon d'accéder au soin
5. Logiciels libres et open source
6. Bases de données déconcentrées
7. hébergement national et local des données

Mythes et fausses promesses

1. Partager ses données c'est être un bon citoyen
2. C'est efficace sur le plan écologique (plus de papier)
3. Plus de numérique c'est plus de démocratie
4. Le numérique protège la vie privée
5. Patients acteurs ? Expropriés plutôt

Enjeux d'action

1. Faire confiance aux marges
2. La situation de minorité est protectrice
3. ça doit être un enjeu de pratiques professionnelles (affichage en salle d'attente, tourner son écran vers le patient pour mieux informer, avoir des temps de consultation dédiés)

Actions concrètes

1. Campagne Fermons "Mon Espace Santé"
2. Cagnotte pour financer des logiciels libres
3. Recherche compétences pour des enquêtes journalistiques et montrer les failles techniques de MES

Liens vers les [ressources du SMG \(argumentaire + tuto pour fermer "Mon Espace Santé"\)](#)